



EXOSENS

Société Anonyme à conseil d'administration
Capital social : 21 582 584,60 €
Siège social : Domaine de Pelus – Axis Business Park
Bât 5 E – 18 Avenue de Pythagore
33700 Mérignac
R.C.S. Bordeaux 895 395 101

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

23 MAI 2025

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Les délégations qui sont proposées au vote de l'Assemblée Générale mixte du 23 mai 2025 sont présentées et synthétisées dans le Rapport du Conseil d'administration figurant en page 17 de la présente brochure de convocation.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 31 mai 2024 a adopté les délégations financières suivantes :

Nature de la délégation	Durée	Montant nominal
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (auto-détention)	18 mois	Dans la limite de 10 % du nombre total des actions
Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par 24 mois
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves,	26 mois	4 250 000 euros de capital
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires par voie d'offre au public	12 mois	9 millions d'euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires par voie d'offre au public visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	12 mois	9 millions d'euros Dans la limite de 20 % du capital
Délégation de compétence au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bpifrance Participations, d'actions ordinaires de la Société	12 mois	9 millions d'euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	26 mois	10 625 000 euros de capital 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	4 250 000 euros de capital(1)
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier	26 mois	2 125 000 euros de capital(1) 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	2 125 000 euros de capital(1) 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance
Autorisation au conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital par an	26 mois	2 125 000 euros de capital(1) 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance
Délégation des pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature	26 mois	2 125 000 euros de capital(1) 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	26 mois	637 500 euros de capital(1)
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée	18 mois	637 500 euros de capital(1)
Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des actions de la Société au profit de mandataires sociaux et de salariés de la Société et des sociétés liées, emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois	10 625 000 euros de capital Dans la limite de 20 % de l'enveloppe globale

(1) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation est de 10 625 000 euros.

Utilisations par le Conseil d'administration

Le 6 juin 2024 :

- Décision de procéder, dans le cadre de l'Introduction en Bourse, à une augmentation en numéraire du capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- Décision de procéder, dans le cadre de l'Introduction en Bourse, à une augmentation du capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Bpifrance Participations, sous condition suspensive du Règlement-Livraison.

Le 7 juillet 2024 :

- Approbation et autorisation de la mise en place d'un programme de rachat d'actions
- Conclusion d'un contrat de liquidité.